

Sous le haut patronage de  
Monsieur François Hollande  
Président de la République



# 6èmes ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

**11 et 12 février 2013**  
Palais des congrès du Mans

PROGRAMME

## SAVONS-NOUS PROTÉGER NOS ENFANTS ?

POUR SORTIR DU DOUTE  
Reconnaître nos faiblesses  
Revisiter nos réponses  
Retrouver la confiance

Le journal de  
**l'Action sociale**  
du développement social

Conseil général  
**Sarthe**



organisées par le Journal de l'Action Sociale  
en collaboration avec l'Odas  
et le Conseil général de la Sarthe

En partenariat avec :

LUNDI 11 FÉVRIER 2013



**14h00 - Ouverture**

par Jean-Marie Geveaux, Président du Conseil général de la Sarthe.

## PLÉNIÈRE I RECONNAÎTRE NOS FAIBLESSES

**14h30-18h00**

Séance plénière introduite et co-animée par Jean-Louis Sanchez et Didier Lesueur, respectivement délégué général et directeur adjoint de l'Odas.

### TABLE RONDE 1 - Des modes d'action qui génèrent le doute

14h30 - 15h30

Dialogue avec :

**Monique Ferreira**, présidente de l'Adepape du Puy-de-Dôme,

**Marcel Jaeger**, titulaire de la chaire de Travail social et d'intervention sociale du Conservatoire national des arts et métiers,

**Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association A. Rétis,

**Christian Morel**, docteur en sciences politiques, auteur de "Les décisions absurdes, sociologie des erreurs radicales" et "Les décisions absurdes II - comment les éviter?".

Autour des questions suivantes :

- Dans l'évaluation des situations, notamment les plus complexes, comment éviter que le poids des procédures l'emporte sur la clairvoyance ?
- Dans la prise en charge des situations, protéger la famille, protéger l'enfant, protéger l'institution ? Où se place le curseur ?
- Comment mettre fin au fonctionnement en silos sans craindre de bousculer les frontières institutionnelles, les postures professionnelles, les codes et les représentations ?
- Le dispositif de formation est-il prêt à évoluer vers une approche plus collective du travail social et la promotion de postures professionnelles moins défensives, en généralisant notamment les modules inter-institutionnels ?

### TABLE RONDE 2 - Un dispositif qui, faute d'évaluation, peine à évoluer

15h30 - 17h00

Dialogue avec :

**Martine Brousse**, déléguée générale de La Voix de l'Enfant,

**Jean-Michel Permingeat**, magistrat, conseiller à la protection de l'enfance à la cour d'appel d'Aix-en-Provence,

**Michèle Pondaven**, conseillère technique de l'association Le moulin vert et ancienne membre de l'Anesm,

**Laurent Puech**, vice-président de l'Anas,

**Laurence Quinaut**, directrice générale des services du conseil général d'Ille-et-Vilaine, co-auteure de l'appel des directeurs généraux des services de départements pour un renouveau de l'action sociale.

Autour des questions suivantes :

- La loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance a-t-elle clarifié ou complexifié les responsabilités entre les institutions concernées, et entre les institutions et la société ?
- Est-il possible dorénavant d'intégrer dans l'évaluation de la protection de l'enfance non seulement l'impact réel sur l'avenir de l'enfant, mais aussi la problématique de son financement ?
- Comment orienter l'évaluation vers la recherche d'un équilibre entre le respect des normes, la diversification des réponses, la préservation de l'empathie ou l'ouverture sur la citoyenneté (voisins, parrains, bénévoles, tiers dignes de confiance, adoption simple...) ?



## TABLE RONDE 3 - Une crise de civilisation que nous sous-estimons

17h00 - 18h00

Dialogue avec :

**Miguel Benasayag\***, philosophe, psychanalyste et chercheur en épistémologie,

**Ghaleb Bencheikh**, docteur ès sciences, président de la Conférence mondiale des religions pour la paix, animateur de l'émission Islam sur France télévisions,

**Marie Derain**, défenseure des enfants,

**Claude Halmos**, psychanalyste, chroniqueuse sur France Info et au magazine "Psychologies",

**Denis Piveteau**, co-auteur de "Une société en quête de sens", président du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie.

Autour des questions suivantes :

- Nos modes de vie (mobilité familiale, géographique...) ont favorisé l'émergence de nouvelles formes de précarité (isolement, perte de repères...), qui consolident les attitudes de défiance, de renoncement et de violence.
- Le développement des nouvelles technologies, des médias, des réseaux sociaux, confronte l'enfant à des dangers auxquels les adultes sont peu préparés.
- L'impact incontrôlable d'une crise économique non seulement violente mais également systémique.
- L'acceptation d'une forme de déresponsabilisation collective peu propice à la revitalisation, pourtant urgente, des solidarités de proximité.
- La régression des espaces d'expression et de valorisation des repères collectifs, et en particulier de l'école dans sa dimension de promotion de la citoyenneté.

\* En attente de confirmation

▶▶▶ Programme de la deuxième journée ▶▶▶



MARDI 12 FÉVRIER 2013

## ATELIERS - REVISITER NOS RÉPONSES

9h00 - 12h30

### 5 ATELIERS (AU CHOIX SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES)

Les ateliers doivent constituer l'espace privilégié du débat et de l'expression des préoccupations et des propositions de chacun. C'est pourquoi, pour cette sixième édition le choix a été fait de réduire le nombre d'intervenants programmés, de manière à pouvoir engager à partir de leurs expériences une véritable confrontation de points de vue avec les participants.

Chaque atelier sera animé par un spécialiste de la question en binôme avec un grand témoin étranger qui livrera, par la suite, en séance plénière, sa perception distanciée des questions débattues et pratiques présentées dans l'atelier. Un rapporteur effectuera une synthèse des principales préoccupations exprimées et propositions sorties des échanges.

ATELIER 1/ Finalité de l'action : protéger qui, protéger quoi ?

ATELIER 2/ Pratiques éducatives : quelles perspectives pour l'enfant ?

ATELIER 3/ Procédures : comment trouver la bonne distance ?

ATELIER 4/ Repérage, évaluation : comment faire vivre les protocoles ?

ATELIER 5/ Décision et parcours : comment passer du fractionnement des compétences à la complémentarité des responsabilités ?

Voir programme détaillé pages suivantes.

12h30 - 14h30 Déjeuner sur place ▶▶▶



#### LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 6<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal de l'Action Sociale, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) et le conseil général de la Sarthe, collectivité accueillante de cette édition.

Et en partenariat avec **Apprentis d'Auteuil**, l'Assemblée des départements de France (**ADF**), l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (**Actessen**), l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (**AFMJF**), l'Association nationale des assistants de service social (**Anas**), l'Association nationale des cadres ASE (**Anacase**), l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (**Anacsd**), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (**Andass**), la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (**Cnape**), le Centre national de la fonction publique territoriale (**CNFPT**), le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (**CNLAPS**), la **Croix-Rouge** Française, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (**Fehap**), la Fédération nationale des Adepape (**Fnadepape**), le Ministère de la Justice (**DPJJ**), le Ministère des Affaires sociales et de la santé (**DGCS**), l'Observatoire national de l'enfance en danger (**Oned**), l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (**Ones**), **SOS Villages d'enfants**, le Syndicat national des médecins de PMI (**SNMPMI**), l'Union nationale des associations familiales (**Unaf**), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (**Uniopss**), l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (**Unapp**), et le soutien de l'association **A.Retis**, de l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (**Apriles**), et du Bulletin de la Protection de l'Enfance (**BPE**).



# PLÉNIÈRE II - COMMENT RETROUVER LA CONFIANCE ?

14h30 - 17h00

## 1 - LE POINT DE VUE DES PARTENAIRES DES ASSISES

14h30 - 15h00

Diffusion d'un film conçu et réalisé spécialement pour l'événement, dans lequel le représentant de chacune des institutions partenaires des Assises nationales de la protection de l'enfance répond à la question : "Quelle est la toute première priorité pour améliorer notre protection de l'enfance ?"

Partenaires interrogés : Apprentis d'Auteuil, ADF, AFMJF, Anacase, Anas, Ancasd, Andass, Cnape, CNFPT, CNLAPS, Conseil général de la Sarthe, Croix-Rouge Française, DGCS, DPJJ, Fehap, Fnadepape, Odas, Oned, Ones, SOS Villages d'enfants, SNMPMI, Unaf, Unapp, Uniopss.

## 2 - LA RÉPONSE DES PARTICIPANTS DES ASSISES

15h00 - 16h00

Présentation d'une synthèse des débats de chaque atelier par les cinq rapporteurs :

- Marie-Paule Martin-Blachais, directrice générale du GIP Enfance en danger (Atelier 1),
- Anne Devreese, directrice générale de la société de protection et de réinsertion du Nord (Atelier 2),
- Cristelle Martin, chef de service "Action sociale, vie associative, jeunesse" au conseil général de la Charente-Maritime et présidente de l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Atelier 3),
- David Pioli, coordonnateur du pôle "Droit de la famille et de protection de l'Enfance" à l'Union nationale des associations familiales (Atelier 4),
- Marie-Agnès Féret, chargée d'études Enfance-famille à l'Odas (Atelier 5).

## 3 - LE REGARD DES GRANDS TÉMOINS ÉTRANGERS

16h00 - 17h00

Au-delà de l'entre-nous, les regards venus d'ailleurs des grands témoins étrangers présents dans les ateliers sur notre modèle et notre capacité à évoluer :

- Claire Chamberland, titulaire de la Chaire de recherche senior du Canada sur la victimisation des enfants, professeur titulaire à l'École de service social à l'Université de Montréal (Québec),
- Peter Voll, responsable de l'Institut Santé & Social, Haute école de la santé et du social de Valais (Suisse),
- Carl Lacharité, directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille à l'université du Québec à Trois-Rivières (Québec),
- Vincent Magos, responsable du projet Yapaka, initié par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique),
- Paola Milani, professeure associée au département des Sciences de l'éducation de l'université de Padoue (Italie).

17h00 - Clôture.



## ATELIER 1

# FINALITÉ DE L'ACTION : PROTÉGER QUI, PROTÉGER QUOI ?

---

Bien que considérée comme cruciale, la question de la finalité des interventions est, *in fine*, peu interrogée dans la pratique tant elle se dissout dans le flot des intervenants, des interventions, des intérêts en présence, dans un contexte où les sollicitations s'accumulent et où les professionnels se sentent souvent débordés.

**Axes du débat :** Quels fondamentaux pour évaluer et faire primer l'intérêt de l'enfant ? Quels critères de parentalité pour quelles familles ? Le principe de précaution est-il pertinent, et s'il est appliqué, à qui profite-t-il ? Comment dialoguer plus efficacement entre professionnels, mais aussi avec l'environnement de l'enfant, pour penser et organiser les interventions dans la cohérence et la continuité ? Notre responsabilité vis-à-vis de l'enfant s'arrête-t-elle au cadre du métier ou interpelle-t-elle notre responsabilité individuelle ?

### Confrontation des points de vue entre les participants et avec :

- **Sylvie Anné**, éducatrice à "L'Amarine", lieu d'accueil de jour de parents et futurs parents à Dijon,
- **Dominique Frémy**, pédopsychiatre au CH de Novillars (Doubs), et responsable de l'unité "victimologie" au centre de thérapie familiale à Besançon,
- **Maria Mailat**, anthropologue spécialisée en protection de l'enfance, directrice d'Artefa, institut de conseil et de formation,
- **Claudine Marien**, chef de service social départemental à l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale d'Hazebrouck au conseil général du Nord.

**Animateur :** **Alain Grevot**, consultant protection de l'enfance, président de la Fédération nationale des administrateurs ad hoc.

**Rapporteur :** **Marie-Paule Martin-Blachais**, directrice générale du GIP Enfance en danger.

**Grand témoin étranger :** **Peter Voll**, responsable de l'Institut Santé & Social, Haute école de la santé et du social de Valais (Suisse).



## ATELIER 2

# PRATIQUES ÉDUCATIVES : QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ENFANT ?

La finalité du métier d'éducateur (comme celui d'assistant familial) est d'accompagner au mieux l'enfant en difficulté dans la construction de son avenir. Pourtant, l'observation montre un tableau contrasté de l'impact de ces interventions. D'ailleurs, les professionnels eux-mêmes pointent de plus en plus leurs limites du fait des contraintes organisationnelles, normatives, de formation... Faut-il pour autant s'en accommoder ?

**Axes du débat :** Que recouvre la notion d'éducation ? Les éducateurs, et plus largement les intervenants qui les entourent, répondent-ils aux besoins spécifiques des enfants ? Peuvent-ils compter sur eux pour leur offrir des perspectives structurantes et affectives malgré les contraintes ? Quelle est la finalité et quelle devrait être la temporalité (dont le temps passé avec l'enfant) de l'action à domicile (AED, AEMO, ...) et du placement ? Comment, dans l'approche éducative s'adapter aux évolutions de la société et aider l'enfant à se construire avec son environnement, au-delà de l'intervention publique ?

### Confrontation des points de vue entre les participants et avec :

- **Brigitte Djebar**, éducatrice spécialisée (AED, placement et médiation familiale) à l'Aide sociale à l'enfance du département de Seine-Saint-Denis,
- **Maïté Cornée**, directrice du service territorial éducatif de milieu ouvert (Stemo) de Toulouse, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ),
- **Catherine Delcroix**, directrice du Centre d'études et de recherches sur l'intervention sociale (Ceris) à l'Université de Strasbourg,
- **Gwenola Renard**, directrice du Dispositif éducatif milieu ouvert sauvegarde (Demos) de l'Adsea du Finistère.

**Animateur :** **Didier Lesueur**, directeur adjoint de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas).

**Rapporteur :** **Anne Devreese**, directrice générale de la société de protection et de réinsertion du Nord (SPRN).

**Grand témoin étranger :** **Paola Milani**, professeure associée au département des Sciences de l'éducation de l'université de Padoue (Italie).



## PROCÉDURES : COMMENT TROUVER LA BONNE DISTANCE ?

L'importance de l'encadrement des interventions et les procédures qui en découlent sont bien évidemment indiscutables dans un domaine aussi sensible que la protection de l'enfance, et les professionnels font avec. Pour autant, le poids de la procédure ne doit pas se retourner contre l'objectif recherché, en se traduisant par une souffrance supplémentaire de l'enfant, jusqu'à, parfois, l'irréversible.

**Axes du débat :** Comment éviter que le respect des procédures ne freine la réactivité ou la spontanéité, en particulier lorsqu'il semble y avoir urgence ? Comment éviter de s'auto-brider par des postures théoriques contre-productives ? Peut-on amplifier le dialogue avec les partenaires, au-delà des codes, des procédures et des écrits professionnels ? Dans toutes les situations et plus particulièrement les plus inquiétantes, qui décide et sur quelles bases ? Quelle est la place de la collégialité et du risque ? Le travailleur social peut-il s'insurger, bousculer la hiérarchie ? Quel statut pour le cadre ASE ? Comment sortir des représentations notamment entre intervenants administratifs et judiciaires ?

**Confrontation des points de vue entre les participants et avec :**

- **Laure Dourgnon**, juriste spécialisée en action sociale et médico-sociale,
- **Franck Janiaut**, responsable territorial de l'Aide sociale à l'enfance au sein du conseil général de Meurthe-et-Moselle,
- **Patrick Miquel**, directeur Enfance-famille au conseil général du Pas-de-Calais,
- **Éric Vaillant**, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Douai.

**Animateur :** Mohamed L'Houssni, directeur de l'association A.Retis,

**Rapporteur :** Cristelle Martin, chef de service "Action sociale, vie associative, jeunesse" au conseil général de la Charente-Maritime, et présidente de l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd).

**Grand témoin étranger :** Vincent Magos, responsable du projet Yapaka, initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique).





## ATELIER 4

# REPÉRAGE, ÉVALUATION : COMMENT FAIRE VIVRE LES PROTOCOLES ?

.....

Qu'il s'agisse de la prévention, et dans une moindre mesure de la détection, on sait que la loi du 5 mars 2007 n'a pas encore atteint ses objectifs. L'organisation et la fluidité des circuits restent encore à consolider pour détecter plus précocement et mieux évaluer, tandis que la prévention en amont, dans toutes ses dimensions (sociale, éducative, sanitaire), peine à trouver les ressorts pour devenir une réalité à grande échelle.

**Axes du débat :** Comment mieux communiquer entre professionnels d'horizons différents (acteurs sociaux, scolaires, personnel de santé, police ou gendarmerie...) pour détecter plus rapidement les situations de danger et mieux les évaluer ? Comment éviter que le protocole ne s'exonère d'un véritable tissage relationnel, et les écrits professionnels d'une spontanéité de la relation ? Dans les cas graves, comment se doter d'un outil d'évaluation rapide ? Très en amont, comment replacer l'école, en particulier maternelle et primaire, au cœur de la prévention, tout comme la ville, en multipliant les passerelles entre ces espaces de vie ? Et plus globalement, comment inscrire la protection de l'enfance au cœur de toutes les politiques publiques touchant à la famille et à la jeunesse ?

**Confrontation des points de vue entre les participants et avec :**

- **Sylvain Barbier Sainte-Marie**, *substitut, chef de la section des mineurs au Parquet de Paris,*
- **Chantale Damgé**, *responsable de la cellule de recueil des informations préoccupantes à la direction de la Protection de l'enfance du département du Rhône,*
- **Agnès Huleux**, *responsable du service social en faveur des élèves de l'Académie de Créteil, membre de l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen),*
- **Gildas Manchec**, *directeur général adjoint de la ville de Besançon,*
- **Céline Raphaël**, *médecin, chercheur à l'Inserm (ancienne victime de maltraitements, co-auteur d'un appel en faveur des enfants maltraités).*

**Animatrice :** **Geneviève Avenard**, *directrice générale de l'Acodège.*

**Rapporteur :** **David Pioli**, *coordonnateur du pôle "Droit de la famille et de protection de l'Enfance" à l'Union nationale des associations familiales (Unaf).*

**Grand témoin étranger :** **Carl Lacharité**, *directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille à l'université du Québec à Trois-Rivières.*



## ATELIER 5

# DÉCISION ET PARCOURS : COMMENT PASSER DU FRACTIONNEMENT DES COMPÉTENCES À LA COMPLÉMENTARITÉ DES RESPONSABILITÉS ?

La loi du 5 mars 2007 cherchait à clarifier les compétences entre administratif et judiciaire pour renforcer la cohérence des interventions. Mais le fonctionnement en silos perdure souvent, de même que le sentiment que chacun fait bien son travail dans le cadre de sa responsabilité. La mise en œuvre d'une responsabilité collective impliquant une articulation et une collaboration poussée des différents intervenants pour optimiser le parcours de l'enfant n'est donc pas achevée.

**Axes du débat :** *Quelle est la finalité de la prise en charge ? Comment parvenir à une graduation de la réponse plus adaptée à la situation spécifique de chaque enfant, aux capacités de ses parents, à son environnement ... ? Comment intégrer davantage la préoccupation d'offrir à l'enfant un lien affectif durable, sans craindre d'envisager des modes de substitution ? Pourquoi et comment le respect des métiers et des responsabilités de chacun ne doit pas exonérer d'une approche humble et collégiale des décisions ? Comment déconstruire les représentations, se former conjointement ?*

**Confrontation des points de vue entre les participants et avec :**

- **Nathalie Bougrand**, directrice adjointe du service social de l'enfance (SSE) des Hauts-de-Seine de l'association Olga Spitzer,
- **Jeanne Chéenne**, vice-présidente chargé des fonctions de juge des enfants du tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre,
- **Christina Rinaldis**, juge des enfants au tribunal de grande instance de Pontoise, secrétaire générale adjointe de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF),
- **Gilles Séraphin**, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned),
- **Dominique Thomassin**, présidente de l'Association nationale des cadres ASE (Anacase).

**Animateur :** **Laurent Puech**, assistant social en gendarmerie, vice-président de l'Association nationale des assistants de service social (Anas).

**Rapporteur :** **Marie-Agnès Féret**, chargée d'études Enfance-famille à l'Observatoire national de l'action sociale (Odas).

**Grand témoin étranger :** **Claire Chamberland**, titulaire de la Chaire de recherche senior du Canada sur la victimisation des enfants, professeur titulaire à l'École de service social à l'Université de Montréal (Québec).

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ▣ DATES ET HORAIRES DES ASSISES ▣

Les 6<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu les **lundi 11 et mardi 12 février 2013** au Mans.

Les travaux débuteront le lundi à 14h30 - l'accueil sera ouvert dès 13h00 - et se termineront à 18h00. Le mardi, les travaux débuteront à 9h00 et se termineront à 17h00, avec une pause entre 12h30 et 14h30 pour permettre aux participants de déjeuner (sur place).

## ▣ LIEU DE DÉROULEMENT DES ASSISES ▣

Les Assises ont lieu au Palais des Congrès et de la Culture (PCC) du Mans (Sarthe).

La ville du Mans est située à 1 heure de Paris en TGV (gare Montparnasse), et elle est desservie par de nombreux TGV en provenance du Nord, de l'Est et du Sud de la France, directs ou sans changement de gare à Paris (via les gares de Massy-Palaiseau ou de Marne-la-Vallée conçues pour éviter Paris). Des détails complémentaires vous sont apportés dans le dossier "Informations pratiques" téléchargeable sur [www.lejas.com](http://www.lejas.com) et que nous pouvons également vous adresser par mail.



Le Palais des Congrès et de la Culture est situé en centre-ville à 5 minutes à pied de la gare.  
Adresse: Cité cénomane, rue d'Arcole, 72 000 Le Mans.



## ▣ HÉBERGEMENT ▣

La ville du Mans dispose de nombreux hôtels, mais compte tenu de l'affluence prévisible pour les Assises nous vous conseillons de réserver votre hébergement au plus tôt. Une liste d'hôtels auprès desquels le Palais des congrès a négocié un tarif spécial pour les participants des Assises est disponible sur notre site web ([www.lejas.com](http://www.lejas.com)) ou sur simple demande par mail ([assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)) ou téléphone (01 53 10 24 10). Pour bénéficier du tarif négocié, il vous faudra indiquer lors de votre réservation le code avantage indiqué dans la liste pour chaque hôtel.

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES AU DOS DU PROGRAMME)

**1 - L'organisateur des Assises** est L'Action Sociale, agréé organisme de formation sous le N° d'agrément formation 11753620475.

**2 - Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription à l'adresse suivante :**

Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19.

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque à l'ordre de l'Action Sociale,
- ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

**3 - Montant des frais de participation :**

**Tarif normal : 310 € TTC (259,20 € HT) par participant(e)** pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du mardi 12 février inclus.**

**Tarif dégressif : 260 € TTC (217,39 € HT) par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution.**

**À noter : UNIFAF a émis un avis favorable à la prise en charge des 6<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance pour ses adhérents (à titre dérogatoire). Si vous êtes adhérents UNIFAF, contactez votre interlocuteur habituel pour bénéficier de cette prise en charge.**

**4 - Possibilité de pré-réservations sans engagement jusqu'au 15 décembre 2012**

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de ses inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 15 décembre jusqu'à 20 places, dès lors que l'institution concernée s'engage sur l'achat ferme d'un minimum de 5 places au-delà de cette date. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)

**5 - Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation par mail au signataire de l'inscription et au participant.**

**6 - En ce qui concerne les ateliers,** l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

**7 - Pour chaque inscription confirmée, l'organisateur adresse à l'issue de la manifestation une facture** ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

**8 - Annulation**

Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax :

- reçues avant le 11 janvier 2013 sont acceptées sans frais ;
- reçues entre le 12 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2013 entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ;
- **reçues après le 1<sup>er</sup> février 2013 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 1<sup>er</sup> février), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription.**

**Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par mail ([assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)) ou par fax (01 53 10 24 19).**

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**6<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance  
11 et 12 février 2013**

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :  
Journal de l'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration.

**PARTICIPANT : M. Mme** - SVP écrire très lisiblement notamment l'e-mail, et nom en capitales.

**Nom et prénom :**.....

**Organisme :**.....

**Service :**.....

**Fonction :**.....

**Téléphone :**.....

**Portable :**.....

**E-mail :**.....

**Adresse :**.....

**Code postal/Ville :**.....

**ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier**

**CHOIX 1** (votre préférence) : Atelier N° .....

**CHOIX 2** (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :

Atelier N° .....

**SERVICE FORMATION :**

**Personne chargée du suivi de l'inscription :**.....

**Téléphone :**.....

**E-mail :**.....

**ADRESSE DE FACTURATION :**

**Organisme :**.....

**Service :**.....

**Adresse :**.....

**Code postal/Ville :**.....

**L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.**

---

## **Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?**

**1/ Par courrier accompagné de votre  
règlement au :**

**Journal de l'Action Sociale,  
13 boulevard Saint-Michel,  
75005 Paris.**

**2/ Pour les administrations,  
par courrier à l'adresse ci-dessus,  
ou par fax au : 01 53 10 24 19,  
accompagné d'un bon de commande.**

---

### **RENSEIGNEMENTS:**

**Journal de l'Action Sociale  
Maria Lillo ou Christine Dussaut**

**Tél : 01 53 10 24 10**

**Mail : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)**

**Web : [www.lejas.com](http://www.lejas.com)**